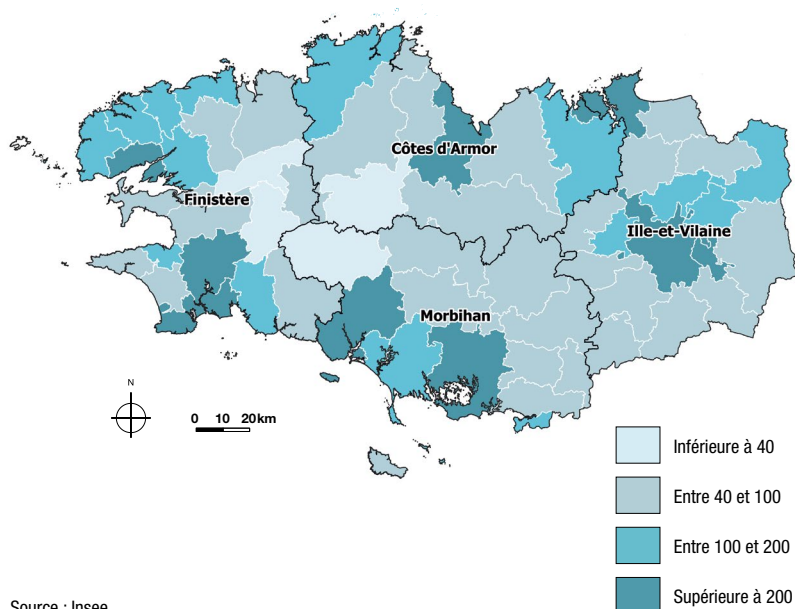


L'atlas du logement et des territoires

Édition 2021

Bretagne

→ Densité de population par EPCI en 2019



Chiffres clés de la région en 2019

Région avec le plus faible taux de chômage
6,5 % contre 7,8 % au niveau national

Le parc social le plus jeune de la métropole
32 ans contre 39 ans au niveau national

Un parc social peu énergivore
13 % contre 19 % au niveau national

Un taux important de rénovation thermique du parc éligible à l'Eco-Prêt
22 % contre 15 % au niveau national

→ Chiffres socio-démographiques en 2019

Département	Nombre d'habitants	Densité de population au km ²	Variation de la population sur 10 ans	Dont contribution du solde naturel	Dont contribution du solde migratoire	% population de moins de 20 ans	% population de 60 ans et plus	Taux de chômage au T4 2020	Taux de pauvreté 2018*
Côtes-d'Armor	599 271	87	1,3 %	-2,4 %	3,7 %	22,2 %	33,9 %	6,8 %	11,7 %
Finistère	913 187	136	1,7 %	-1,3 %	3,1 %	22,2 %	30,7 %	6,6 %	10,6 %
Ille-et-Vilaine	1 085 753	160	9,9 %	4,3 %	5,6 %	25,4 %	23,9 %	6,3 %	10,5 %
Morbihan	760 313	111	5,4 %	-1,0 %	6,3 %	22,1 %	32,5 %	6,6 %	11,2 %
Bretagne	3 358 524	123	5,0 %	0,3 %	4,7 %	23,2 %	29,5 %	6,5 %	10,9 %
France métropolitaine	65 123 843	120	3,8 %	3,1 %	0,7 %	23,8 %	26,8 %	7,8 %	14,6 %

Source : Insee, calculs Banque des Territoires

* Les termes suivis d'un astérisque sont définis dans la note méthodologique en dernière page.

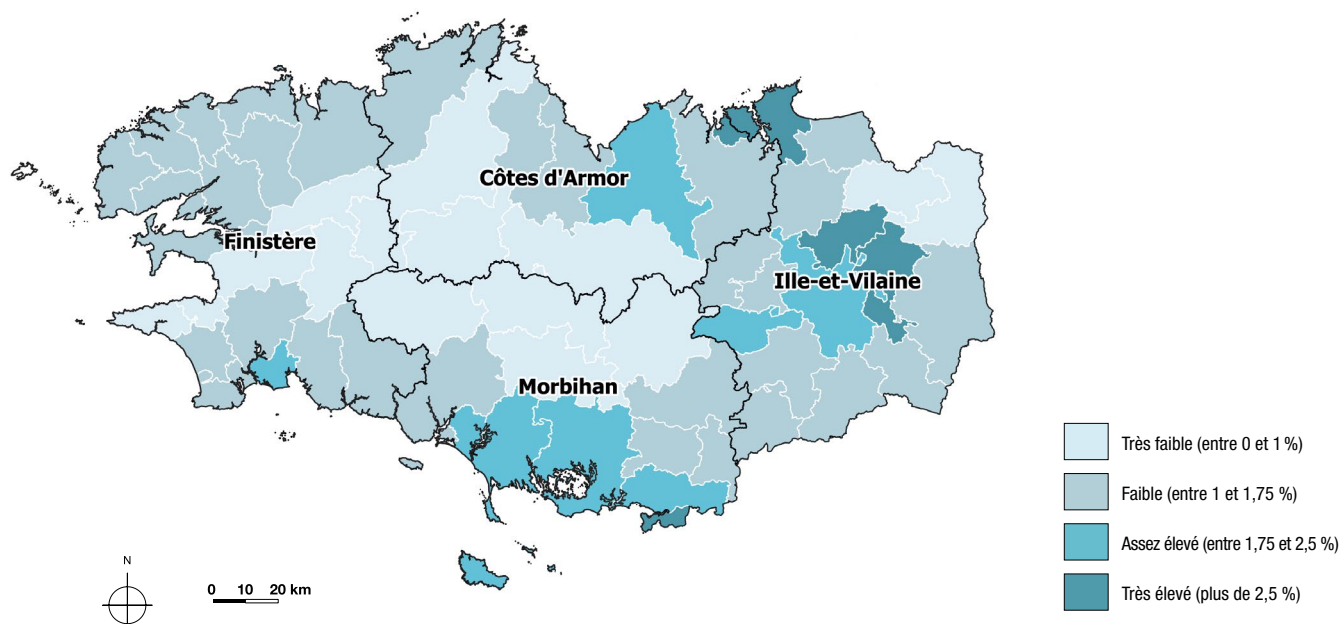


→ Chiffres sur le parc de logements en 2019

	Nombre de logements	Nombre de résidences principales	Taux de logements sociaux*	Taux de logements vacants*	Taux de logements individuels	Moyenne annuelle de la construction neuve sur 10 ans	Construction en 2019	
Départements	Côtes-d'Armor	369 601	277 290	8 %	8,8 %	82 %	3 318	3 021
	Finistère	545 808	430 088	11 %	7,5 %	73 %	4 967	5 318
	Ille-et-Vilaine	554 254	478 061	15 %	6,7 %	60 %	9 267	10 701
	Morbihan	468 872	350 465	11 %	7,3 %	74 %	5 405	5 605
	Bretagne	1 938 536	1 535 904	12 %	7,5 %	71 %	22 956	24 645
France métropolitaine	35 309 850	28 999 669	17 %	8,1 %	55 %	404 059	415 727	
8 principaux EPCI	Rennes Métropole	234 858	215 074	22 %	5,7 %	35 %	4 848	6 169
	CA Lorient Agglomération	116 317	98 904	18 %	6,7 %	60 %	1 190	1 043
	Brest Métropole	115 043	104 508	18 %	6,2 %	40 %	1 190	1 452
	CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération	109 739	80 418	14 %	5,8 %	65 %	1 780	1 649
	CA Saint-Brieuc Armor Agglomération	85 007	70 961	13 %	8,2 %	70 %	965	856
	CA Lannion-Trégor Communauté	69 675	48 194	8 %	7,3 %	85 %	563	489
	CC Auray Quiberon Terre Atlantique	69 588	40 752	8 %	5,1 %	72 %	899	835
	CA Dinan Agglomération	59 838	44 179	8 %	7,5 %	83 %	570	533
	8 principaux EPCI	860 065	702 990	16 %	6 %	57 %	12 006	13 026

Source : Insee, SDES Sit@del2, calculs Banque des Territoires

→ Taux de construction par EPCI (en moyenne sur la période 2010-2019)*



Source : SDES, Sit@del2, calcul Banque des Territoires

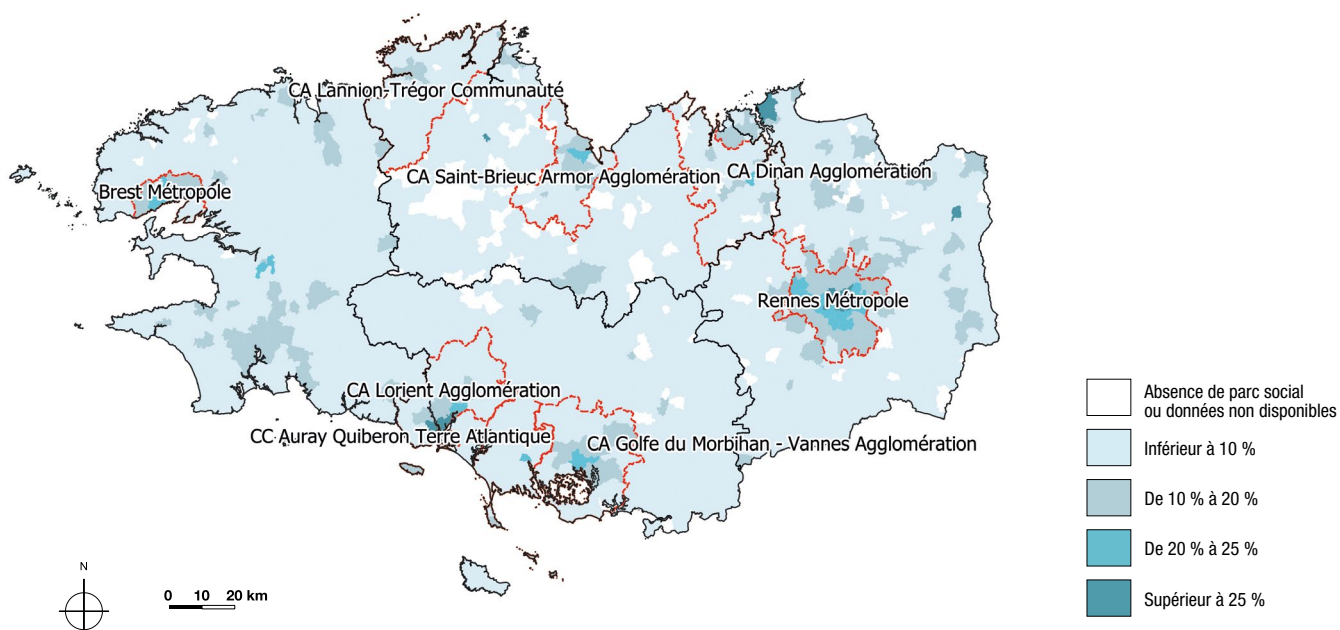


→ Chiffres sur le parc de logements sociaux en 2019

	Nombre de logements sociaux	Logements sociaux mis en location*	Logements démolis	Ventes à des personnes physiques	Taux de logements vacants*	Taux de logements individuels	Loyer moyen (en €/m ² /mois)*	Âge moyen du parc social	Taux de logements énergivores (E,F,G)*	
Départements	Côtes-d'Armor	23 091	448	80	18	2,4 %	42 %	5,0	32	14 %
	Finistère	47 934	634	63	28	2,7 %	25 %	5,4	33	13 %
	Ille-et-Vilaine	73 607	1 479	39	118	2,4 %	15 %	5,5	32	11 %
	Morbihan	37 612	459	34	77	2,7 %	21 %	5,4	30	18 %
	Bretagne	182 244	3 020	216	241	2,6 %	22 %	5,4	32	13 %
France métropolitaine	4 984 246	72 470	9 487	12 069	2,8 %	15 %	5,9	39	19 %	
8 principaux EPCI	Rennes Métropole	46 720	969	0	0	2,4 %	4 %	5,6	32	5 %
	CA Lorient Agglomération	17 418	248	20	7	3,1 %	10 %	5,3	35	11 %
	Brest Métropole	19 071	139	31	4	4,1 %	9 %	5,4	40	4 %
	CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération	10 956	138	14	17	3,0 %	14 %	5,4	27	13 %
	CA Saint-Brieuc Armor Agglomération	8 934	192	80	0	1,9 %	26 %	5,0	30	6 %
	CA Lannion-Trégor Communauté	3 793	129	0	6	1,5 %	54 %	5,1	30	15 %
	CC Auray Quiberon Terre Atlantique	3 126	51	0	7	1,1 %	27 %	5,5	23	15 %
	CA Dinan Agglomération	3 654	30	0	4	5,3 %	50 %	4,9	37	16 %
8 principaux EPCI	113 672	1 896	145	45	2,8 %	12 %	5,4	33	8 %	

Source : SDES, RPLS (hors habitat spécifique), calculs Banque des Territoires

→ Taux de logements sociaux par commune en 2019





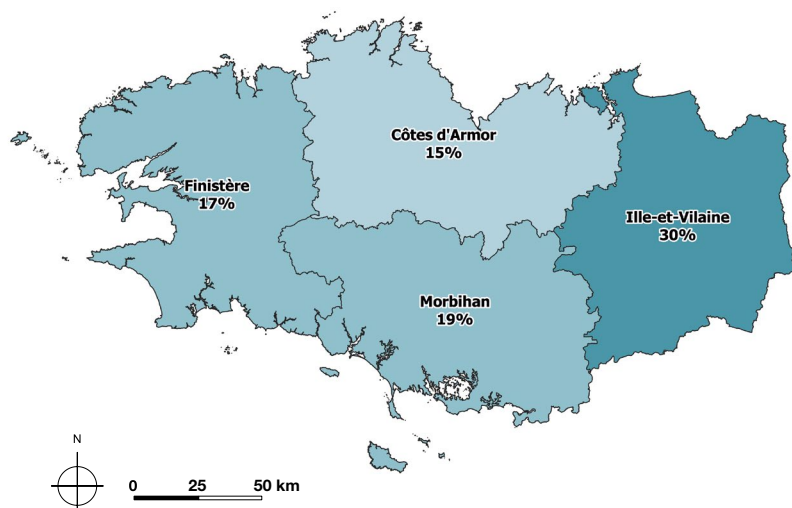
→ Impact de l'Eco-Prêt en matière de rénovation thermique du logement social, depuis son lancement

Département	Nombre de logements rénovés grâce à l'Eco-Prêt depuis son lancement	Montant total de travaux de rénovation engagé grâce à l'Eco-Prêt depuis son lancement	Economies annuelles induites (estimées en tonnes de CO ₂)	Prix de revient moyen au logement d'une rénovation financée par l'Eco-Prêt	Part de l'Eco-Prêt dans le plan de financement moyen au logement
Côtes-d'Armor	1 128	32 M€	2 679	24 k€	39%
Finistère	3 803	118 M€	8 514	35 k€	38%
Ille-et-Vilaine	7 569	204 M€	12 678	29 k€	39%
Morbihan	2 867	107 M€	6 202	36 k€	38%
Bretagne	15 367	461 M€	30 073	32 k€	38%
France métropolitaine	424 250	14 523 M€	808 317	37 k€	36%

Sources : Banque des Territoires (opérations de rénovation financées par l'Eco-Prêt, signées de 2009 à 2020).

Les données relatives au prix de revient moyen au logement et à la part de l'Eco-Prêt dans les plans de financement ont été calculées sur la base des données Eco-Prêt 2015-2020.

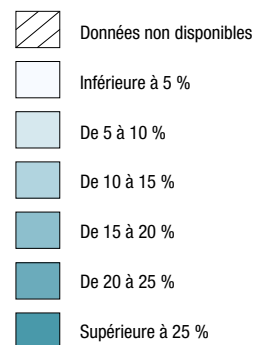
→ Mobilisation départementale de l'Eco-Prêt, rapportée au parc éligible au dispositif



Part du parc social éligible (D-E-F-G) rénovée grâce à l'Eco-Prêt
22 % (15 %)

Part du parc éligible (E-F-G) rénovée grâce à l'Eco-Prêt
38 % (26 %)

Note : moyenne régionale en rouge comparée à la moyenne France métropolitaine entre parenthèses en bleu.



Source : Banque des Territoires, SDES (RPLS 2011 et 2015)

Note : la répartition des logements sociaux par étiquette énergie en 2010 a été estimée en croisant le nombre de logements sociaux par département issu de la base RPLS 2011 avec la répartition départementale par étiquette énergie issue de la RPLS 2015

Avertissement : Cette publication a été réalisée à titre indépendant par le service des études de la direction des prêts de la Banque des Territoires. La Banque des Territoires et a fortiori la Caisse des Dépôts ne sont en aucun cas responsables de la teneur des informations contenues dans celle-ci.

Découpage géographique : Insee, découpage au 1^{er} janvier 2021.

Note méthodologique : EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale. **Taux de pauvreté :** proportion d'individus dont le revenu est inférieur à 60 % du revenu médian. Cette édition reprend les taux de 2018. **Taux de logements sociaux :** nombre de logements sociaux (base RPLS) rapporté au nombre de résidences principales (Insee). Non comparable au taux de l'article 55 de la loi SRU. **Taux de vacance (tableau p.2) :** rapport entre le nombre de logements vacants et le nombre total de logements. **Loyer :** calculé au m² de surface habitable (loyer du logement, hors loyers annexes). **Logements mis en location :** logements loués pour la première fois au cours de l'année 2019 par le bailleur social. **Taux de vacance (tableau p.3) :** rapport entre le nombre de logements sociaux vacants et le nombre de logements sociaux loués ou vacants. **Logements éligibles :** logements classés en étiquette énergétique E, F ou G au sens du diagnostic de performance énergétique (DPE). **Prix de revient au logement (p.4) :** coût total, en euro, d'une opération donnée, ramené au logement. Cela équivaut à la somme des ressources mobilisées pour le financement de cette opération.

Site de Rennes
Centre d'affaires Sud
19 B, rue de Châtillon - CS 36518
35065 Rennes cedex
Tél. : 02 23 35 55 55

Antenne de Brest
245, cours Aimé Césaire
Zac des Capucins
29200 Brest
Tél. : 02 23 35 55 91



Septembre 2021

Cette publication est extraite de l'Atlas national disponible sur demande : etudesbanquedesterr@caissedesdepots.fr

Directeur de la publication : Kosta Kastiridis, directeur des prêts de la Banque des Territoires.

Responsable de la rédaction : Guillaume Gilquin, responsable du service des études.

Auteur : Paul Schilling et Baptiste Sion, chargés d'études.

